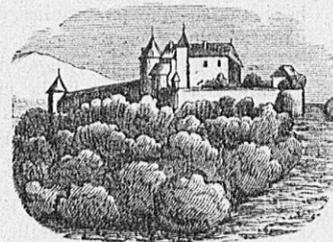




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
» » 6 mois » 2.—
Pour l'Etranger le port en sus.
Prix du Numéro 15 Cts.
On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

Prix des Annonces et Réclames.
Annonces: Pour le Canton
10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts.
la ligne ou son espace.
Réclames 50 Cts. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

BULLE, le 11 Décembre 1885.

Le *Bien public* de samedi dernier dépeint les ravages que fait, sous le manteau de la religion, la politique de parti dans le canton de Fribourg, en termes si justes et si vrais, que notre confrère de la capitale nous permettra de reproduire son article, d'autant plus que les faits auxquels il est fait allusion présentent pour nos lecteurs une actualité toute particulière.

Choses de Fribourg.

Plus les choses que nous aurons à dire seront en elles-mêmes irritantes, plus étonnants seront les griefs allégués, plus nous nous efforcerons de faire abstraction de personnes pour ne discuter que le système et ses conséquences.

« Il ne faut laisser (entre catholiques) aucune place aux dissensions intestines et à l'esprit de parti; mais, dans un accord unanime des esprits et des cœurs, tous doivent poursuivre le but commun qui est de sauver les grands intérêts de la religion et de la société. »

Ainsi s'exprime le Pape, et la *Liberté* imprime ce passage en le soulignant.

Nous avons entrepris de faire constater par des faits bien authentiques que dans le catholique canton de Fribourg le parti et le journal, qui se disent les seuls catholiques, ont érigé la guerre et les dissensions intestines en système de gouvernement. Et l'esprit de parti dicte non-seulement les actes du pouvoir, mais il règle également les rapports privés entre les citoyens.

L'esprit de parti prend l'enfance au sortir du berceau. L'esprit de parti remplace les méthodes pédagogiques à l'école. Si les enfants en pâtissent, veuillez bien croire que les hommes d'écoles, que les maîtres et institutrices subissent à leur tour et amèrement le joug de ce tyran aussi détestable que détesté, l'esprit de parti.

Il nous a été donné de prendre, tout récemment, connaissance de la copie d'une lettre qu'un inspecteur scolaire, que nous ne désignerons pas, adressait à un de ses supérieurs hiérarchiques, que nous ne désignerons pas non plus. On remarquera, dans les obscurités qui enveloppent la lettre en question, combien les préoccupations politiques tiennent de place dans les rapports du dit inspecteur avec les maîtres qui sont sous ses ordres. On remarquera également que les préoccupations politiques de l'inspecteur sont l'élément sur lequel il compte le plus pour se faire bien noter de ses supérieurs.

Voici cette lettre:

X..., le 15 décembre 188...
M. B., instituteur à S., avoue avoir donné un coup à l'enfant G. Il reconnaît avoir mal fait en cela et il donne l'assurance que désormais il s'abstiendra de toute punition corporelle. Il n'y a dès lors, me semble-t-il, aucun motif suffisant pour exiger la retraite d'un bon instituteur auquel on pardonnerait volontiers quelques gifles s'il s'abonnait au *BIEN PUBLIC* et non point ses relations avec le curé. Si on cède dans cette circonstance on risque fort de

compromettre gravement la situation des autres instituteurs qui ont par leur attitude et leur vote soutenu la politique gouvernementale (du N° 13).
Agrérez, etc. X.

Autre lettre du même inspecteur:

X..., le 15 du mois de... 188...
(Au sujet de l'école de C.) j'ai de bonnes raisons pour supposer là une influence du dehors, la même que celle qui m'a enlevé dix voix à C. dans la votation du 4 décembre.

L'inspecteur X.

Ne vous semble-t-il pas, par les deux extraits ci-haut, que l'agent politique se substitue ici à peu près complètement à l'homme d'école. Quelques gifles! belle affaire. Si l'instituteur était abonné au *Bien public*, on n'y regarderait pas de si près. Il ne faut pas pour quelques gifles décourager les instituteurs qui, par leur attitude et leur vote, ont soutenu la politique gouvernementale. Si on cède dans cette circonstance, on risque fort de compromettre gravement leur situation.

Dans sa seconde lettre, l'inspecteur d'école inspecte surtout le nombre des électeurs de la commune. Il sait les influences qui lui enlèvent des voix. Je ne conseillerais pas à l'instituteur de la commune de C. de voter autrement que son inspecteur. Il ne serait pas longtemps instituteur dans cette commune. Si le même instituteur osait, en votant selon ses goûts, s'abonner en outre au *Bien public*, on ne lui donnerait pas même ses huit jours pour prendre sa besace et porter plus loin son bagage pédagogique qui ne sera plus pour lui que la misère, s'il ne trouve pas à l'étranger l'emploi de son temps et de son savoir.

Il n'est pas difficile de se rendre compte de l'agréable métier que doit être dans notre canton celui d'instituteur primaire. Aussi, nous ne croyons pas trop chargé le tableau que faisait de cette situation un député de la majorité au sein de notre Grand Conseil.

« Pour ne citer que ma commune, disait M. le président Grand, à Romont, nous n'avons pas vu moins de six instituteurs se succéder dans l'espace de cinq mois à notre école primaire de garçons. On peut les comparer à l'oiseau sur la branche; tant qu'on ne pourra pas leur garantir une position plus stable, on n'aura pas le droit de se montrer bien exigeants vis-à-vis d'eux. »

Hélas le poste d'instituteur continuera à être une véritable galère, tant qu'il n'y aura que l'esprit de parti pour nommer les instituteurs, pour les inspecter, pour les dégommer ou leur donner de l'avancement.

Nous avons déjà dit un mot du fanatisme qui fait de gens, d'ailleurs bien intentionnés, des exécuteurs inconscients des haines politiques de la coterie dominante. Ces faits, disions-nous, étaient rares, malheureusement ils sont bien réels. Depuis que notre premier article a paru, nous recevons, avec noms et preuves à l'appui, un récit qui nous en donne la confirmation. — Un brave homme d'un village de la Gruyère, qui était abonné au *Bien public*, a dû se présenter jusque chez Monseigneur Cosandey, à l'effet

de savoir si le seul fait de recevoir le *Bien public* devait l'empêcher de recevoir l'absolution au temps pas-cal, car cette absolution venait de lui être refusée pour ce motif.

Monseigneur sourit au récit du brave homme et lui dit:

— Mettez-vous à genoux là, devant moi.... et, levant la main, il lui donna l'absolution qu'on lui avait refusée.

Les rapports privés entre citoyens, disions-nous, sont tout imprégnés de cette atmosphère de soupçons, de délations, de haine, de besoin de nuire et de tuer par la famine des adversaires politiques.

CONFÉDÉRATION

Canons Krupp en voyage. — Le *Tagblatt* de Lucerne donne les renseignements suivants puisés à bonne source au sujet de l'opération du transport des canons monstres de l'usine Krupp.

Ce transport doit avoir lieu d'Essen à la Spezia (et non à destination de la Turquie, comme l'avaient dit quelques journaux). Les négociations du grand fabricant allemand avec les compagnies de chemins de fer ont duré plusieurs mois et semblent maintenant avoir abouti à une solution. Le transport s'effectuerait par la Sudbahn d'Argovie et via Rothkreuz, sans passer par conséquent par Lucerne.

Chaque canon pèse 121 tonnes (la tonne égale 20 quintaux) et la voiture à vide 100 tonnes. La bouche à feu mesure 15 mètres de long, et 1,9 m. sur son plus grand diamètre; la voiture, longue de 23 mètres environ, compte 16 paires de roues; elle est la propriété de la fabrique Krupp et construite de façon que la charge se répartit également sur chaque couple d'essieux, dont quatre forment un groupe distinct, susceptible de s'acomoder sans peine aux courbes du chemin de fer. Le tout peut franchir très aisément, à l'aide de deux machines, une rampe de montagne, et quoique ce fardeau énorme, concentré sur une petite base, soit fort désavantageux pour les ponts, il ne sera pas nécessaire d'étayer aucun des ponts de la ligne du Gothard.

Monnaies. — Le gouvernement belge a accepté les dernières propositions françaises. On se montre fort satisfait de la rentrée de la Belgique dans l'union monétaire.

Le gouvernement italien avait donné son adhésion aux dernières propositions françaises.

Etat civil. — D'après une communication du bureau fédéral de statistique, six officiers de l'état civil ont procédé à des mariages irréguliers. Dans un cas la fiancée n'avait pas l'âge requis par la loi et dans cinq autres on n'avait pas observé les délais de 300 jours fixés par la loi au mariage de veuves ou femmes divorcées. Le Conseil fédéral a invité les gouvernements cantonaux que cela concerne, à punir les officiers de l'état civil en cause, conformément à l'art. 50 de la loi.

Berne. — Le bazar organisé par les dames de Berne en faveur de l'asile des aveugles a produit la belle somme de 15,000 fr.

Lucerne. — Le Grand Conseil a accordé une pension de mille francs par année à M. Thalman, le vétérinaire des régents suisses. Cet éducateur de

SSEE
de la Croix-Blanche
ARSENS.
6 DÉCEMBRE 1885.
est cordialement invité.
[1735]

LE 6 DÉCEMBRE
ASSÉE
de Gruyérienne
gy sous Gruyères.
est cordialement invité.
Julie Cochard, pintière.

LE 8 DÉCEMBRE
SSEE
de la Croix-Blanche
Vuadens. [1757]
diale et bonne réception.

LE 8 DÉCEMBRE
ASSÉE
GRUE COMMUNALE
ORENS.
CHOLLET aubergiste.

DÉCEMBRE COURANT
ASSEE
UNION FÉDÉRALE
SALES.
cordiale. Félicien DUPONT.

LE 13 DÉCEMBRE
ASSEE
GRUYÉRIENNE
r-de-Trême. [1784]
diale. LOUIS BLANC.

orce de Porcs.

uvent. que celui qui veut
orc gras, pour faire bou-
ui, ne trouve pas au mar-
maine ce qui lui convient.
signé s'est mis en mesure
arnir à l'avenir, à ceux qui
à lui, des porcs gras du
âge qui seront demandés.
qu'à lui faire sa commande
oulu, il vous fera livrer le
vous aurez commandé.
vente ne dépassera jamais
at du marché.
tin Morand à Bulle.

& C^o, à Bulle
t Quincaillerie.

en fer étiré pour
d'eau. Hache-paille,
me. Buanderie écono-
mpes à purin.
au et scies circulaires
eaux de caillots viel-
à fromages. Thermo-
tes à polir tous les mé-
s, pour diriger les cornes
ail. Dépôt de KREBS à Ve-
taillage de limes. Re-
de la maison FINSLER à
pire et paille de fer pour
ouille de forge, première
[1758]

NICOLAS
ABELLE. —
ppons, Tabliers, Robes et
enfants, Corssets, Ruches,
Cols, Cravates pour Mes-
sises en magasin et sur me-
H. 684. F. [1777]
E LAUSANNE 112.

VENDRE
ace, un lavabo et un
- fonte, 4 trous. [1759]
r au bureau du journal.

la Gruyère. Gérant: Oh. Morel

la jeunesse n'a pas moins de 72 ans de service dans l'école.

— Un fermier du village de Horw, qui est dans l'aisance, avait commis la cruauté de loger son père, vieillard de 80 ans, à l'écurie. Le pauvre homme y est resté cinq ans n'ayant pour toute couche que la crèche où l'on étendait un peu de paille.

A la suite d'une plainte, le préfet est intervenu et le vieillard a été recueilli chez des voisins compatissants.

— Le grand conseil lucernois a voté à son tour un subsidé de 50,000 francs en faveur des victimes de la grêle.

Les dons en faveur des grêlés ont atteint la somme de 192,000 fr.

Schwytz. — Un ouvrier est descendu ces jours passés du Righi-Klösterli à Goldau d'une manière tout à fait inusitée. Il avait placé un morceau de bois sur les rails du chemin de fer, s'était assis dessus et avait plaisir de glisser de cette manière sur la voie. Mais bientôt son véhicule improvisé acquit une telle vitesse qu'il ne lui fut plus possible de l'arrêter. Il arriva à moitié mort à Goldau, n'ayant mis que huit minutes pour descendre du Klösterli. L'ouvrier en question a déclaré qu'il ne recommencerait pas pour cinquante francs son voyage.

Soleure. — On entreprend dans ce canton une révision des taxes cadastrales; la baisse des immeubles est d'environ 10 à 20 0/0.

Saint-Gall. — On se prépare déjà à Saint-Gall pour la fête fédérale de chant qui sera célébrée l'été prochain dans cette ville. Les souscriptions d'actions s'élèvent actuellement à 90,000 fr. Les autorités ont voté des subsidés à fonds perdus pour environ 10,000 fr. Le comité a ouvert un concours pour la construction de la cantine. Cette cantine aura 140 mètres de long et 35 mètres de large. L'espace réservé aux chanteurs doit pouvoir contenir 4000 personnes; en outre, il faudra réserver une place suffisante pour 5000 auditeurs.

Vaud. — VEVEY. — Vendredi dernier, on a retiré du lac près de la fabrique de cigares Ormond et Cie, le cadavre d'un petit enfant du sexe masculin; ce pauvre petit être aura été jeté à l'eau immédiatement après sa naissance. Une enquête s'instruit.

— Samedi soir, vers 10 heures, trois individus d'origine française ont essayé de pénétrer dans le château des Crénées, à Coppet; la première porte enfoncée, ils attaquaient déjà la seconde, quant le fermier, M. C., averti par la sonnerie électrique, survint et réussit, avec l'aide de ses deux domestiques, à capturer ces trois coquins et à les maintenir jusqu'à l'arrivée des gendarmes. Ces individus semblent en être à leur coup d'essai. L'un d'eux en voulant fuir a reçu dans l'épaule la décharge d'un fusil de chasse; la blessure ne paraît pas dangereuse. Quoiqu'il en soit, ils attendent sous les verrous, à Coppet, les dispositions de la justice à leur égard.

Valais. — On sait que dans le but de donner plus d'essor à l'industrie mulassière, le gouvernement du Valais avait décidé l'achat de deux baudets reproducteurs. Il paraît que ces intéressants animaux sont plus recherchés qu'on ne le pense généralement, puisque M. le vétérinaire Goumand, chargé de leur acquisition, a dû se rendre jusqu'en Algérie, d'où il ramena mercredi deux beaux sujets, achetés pour le prix de 8000 francs. L'un d'eux a été remis à M. F.-J. Moret, à Charret, et l'autre à M. Alexandre Spahr, à Sion.

Neuchâtel. — On lit dans le *Réveil*: « Mercredi 2 décembre, vers 6 heures du soir, M. Zwahlen, commissionnaire de la banque Perret-Cartier, passait avec un sac sur l'épaule. Dans ce sac, il y avait environ un millier de francs en écus. Soudain, un individu s'élance sur M. Zwahlen, le terrasse, lui enlève le sac précieux et s'enfuit. Mais le brave commissionnaire ne se tient pas pour battu; il se relève, se met à la poursuite du voleur, l'atteint et lui reprend le magot. Le sac n'était pas attaché et cependant aucune pièce n'a été perdue. »

Genève. — La question d'une exposition internationale à Genève se discute sérieusement; elle a été introduite par M. Nicole, commerçant et organisateur d'expositions; il croit qu'il serait possible de l'organiser pour 1887, son succès serait assuré étant donnée la position centrale de Genève; on arriverait facilement au chiffre de 12,000 exposants et 500,000 visiteurs, seulement le local manque. La question sera étudiée à nouveau à la Chambre du commerce.

M. Nicole et les personnes qui appuient son idée doivent se rendre à Berne pour tâter le terrain en vue d'une subvention fédérale.

CANTON DE FRIBOURG

Afin de combattre les progrès du puceron des pommiers, le Conseil d'Etat adresse, par la voie de la *Feuille officielle*, les instructions suivantes aux communes:

Considérant:

Que la présence du puceron lanigère a été constatée dans la plupart des districts du canton;

Qu'il est de toute nécessité de prendre des mesures énergiques pour empêcher dans le canton la propagation de cet insecte qui s'attaque spécialement aux pommiers;

Qu'il résulte des rapports des experts chargés de faire prendre les mesures de désinfection nécessaires, que dans un grand nombre de localités les arbres fruitiers sont négligés, couverts de mousse, de gui et de branches sèches;

Voulant remédier autant que possible à cet état de choses préjudiciable à l'arboriculture, attendu qu'en particulier la mousse, le lichen et la vieille écorce sont considérés comme des foyers de propagation du puceron, le Conseil d'Etat décide:

Les conseils communaux du canton sont invités à faire procéder chaque année au nettoyage des pommiers situés sur le territoire de leur commune.

Il font surveiller l'exécution de ces mesures par des préposés désignés à cet effet.

Des instructions sur le nettoyage des arbres fruitiers et sur les moyens à employer pour détruire le puceron lanigère sont remises aux syndics pour être distribuées aux propriétaires.

Les autorités communales font exécuter aux frais des propriétaires récalcitrants, du 1^{er} au 30 avril, les travaux de nettoyage jugés nécessaires.

Les particuliers sont tenus d'aviser l'autorité communale en cas de présence constatée du puceron sur les pommiers de leurs propriétés.

Les préfets font parvenir au mois d'octobre à la Direction de l'Intérieur un rapport concernant l'observation des mesures ordonnées; ils sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La foire de la St-Nicolas à Fribourg a été contrariée par une pluie continue. Malgré cela, il a été amené sur le champ de foire 700 têtes de gros bétail. Les ventes se sont faites assez péniblement. Les jeunes génisses portantes trouvaient acquéreurs dans les prix de 300 à 350 fr.; les vaches à lait étaient, par contre, peu recherchées; le bétail de boucherie n'est pas en hausse.

Le marché aux porcs présentait assez d'animation. Les porcelets de six à huit semaines allaient de 20 à 30 fr. la paire. Les porcs à engraisser continuent à être délaissés; les porcs gras se vendent dans les prix de 35 à 40 cent. la livre.

Sans la pluie la foire eût été plus considérable, on serait arrivé facilement à 1,000 pièces de bétail.

Pièces de 5, 10 et 20 centimes.

Nous prions nos lecteurs de se souvenir que les anciennes pièces de 5, 10 et 20 cent., avec la croix, doivent être échangées d'ici au 31 décembre. Dès l'année prochaine, ces pièces n'auront plus cours. Or, il en circule encore un très grand nombre.

Le Cercle des Travailleurs à Fribourg célébrait dimanche l'anniversaire de sa fondation. La grande salle du Cercle était comble et la plus franche cordialité n'a cessé de régner. Les délégués du Cercle des Arts et Métiers de Bulle, du Cercle de Commerce et du Cercle de l'Union assistaient à cette fête, qu'égayait encore l'excellente fanfare de la gymnastique. Les discours, les chants et les déclamations se sont succédé jusqu'à minuit et tous ces braves ouvriers sont rentrés enchantés de leur soirée.

MORAT. — La société des dames de Morat a décidé, à l'occasion de la fête de Noël, d'offrir aux enfants des écoles une petite fête et un arbre de Noël.

Voilà une bonne idée que nous voudrions voir mettre à exécution à Bulle aussi.

— A la suite de la nomination comme greffier, du sieur Beeli, un des plus remuants coryphées de l'infection tépelète, M. le Juge de Paix Docteur Engelhard et les deux suppléants MM. Körber et Mäder ont remis leur démission.

GRUYÈRE

M. le député J.-J. Romanens nous prie d'insérer dans notre journal la lettre ci-après qu'il adresse au *Fribourgeois*. Nous reviendrons sur cette question.

A la Rédaction du *Fribourgeois* à Bulle.

Monsieur le Rédacteur!

Pour ne pas donner à la présente lettre plus d'étendue que n'en ont eu les attaques auxquelles elle répond, le soussigné vous prie de vouloir en insérer le contenu dans le prochain numéro de votre journal. En cas de refus, il se verrait obligé de recourir à d'autres moyens de publication et à différents organes de la presse.

Sous la rubrique « *Polissonnerie* » le numéro 48 de votre journal fait dire au soussigné, à propos de la discussion qui a eu lieu en Grand Conseil au sujet de la mise sous régie de la commune de Maules, que, dans cette affaire, « la politique n'a pas été plus étrangère que dans la question de la surlangue. » L'article se termine ainsi: « Avez-vous des faits? Nous les attendons et les demandons. . . . Au revoir. »

Sous une rubrique que l'auteur s'est évertué de rendre grotesque, le numéro suivant renouvelle l'interpellation en ces termes: « Eh! . . . Romains, quand donneras-tu les faits destinés à prouver que l'on a fait de la politique à propos de la surlangue? » . . . et plus loin: « des faits, des faits. . . ou bien polisson tu es et polisson tu resteras. »

Quoique une partie des impertinences contenues dans ces deux articles ne soient pas ici reproduites, ce qu'on vient de lire suffit pour faire connaître dans quelle mesure l'auteur respecte les convenances et l'indépendance du député dans notre assemblée législative.

Quant à la vérité, elle ne paraît pas non plus le préoccuper beaucoup; il l'accommode à ses goûts en substituant les paroles qu'on vient de lire aux suivantes, qui sont, en réalité, celles qu'a prononcées le soussigné: « La politique joue un grand rôle dans la Gruyère, car on serait même disposé à la mêler à la maladie du bétail. »

Quoiqu'il en soit, le fait relaté ci-après n'a pas moins d'opportunité que d'intérêt, en présence de deux versions. Le soir du jour où le Conseil d'Etat s'était transporté à Romont pour arrêter les mesures à prendre relativement à la descente des troupeaux, Monsieur le Préfet de la Gruyère s'adressant à l'un de ses fermiers lui dit: « Votre frère, auquel j'avais fait signifier de retarder la descente de son troupeau, a été le premier à « enfreindre mes ordres, et pourtant, que voulez-vous que je fasse, c'est un des nôtres? »

S'est-on ainsi comporté à l'égard de tous? Ce n'est qu'en surmontant une répugnance des plus vives que le soussigné se décide à publier ce fait, dont la véracité peut être établie par témoins; mais il lui est arraché par des injonctions répétées, aussi inconvenantes que téméraires.

Les propos outrageants qui émailent les provocations auxquelles il répond ne l'empêcheront pas d'ailleurs, pendant qu'il sera investi des fonctions de député, d'exprimer sa pensée aussi franchement qu'il l'a déjà fait en différentes circonstances.

Agréé, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments de considération.

Gumefens, le 10 décembre 1885.

(Sig.) J.-J. ROMANENS, député.

La foire de décembre à Bulle.

Beaucoup de marchands, déjà mercredi.

Des 600 vaches environ amenées sur le champ de foire, il s'en est vendu plus de 400. Le chemin de fer en a transporté 360.

Les prix sont en hausse de 40 à 50 francs par tête et on espère qu'on atteindra, dans les foires à venir, les anciens prix.

Les porcs gras sont aussi un peu en hausse (90 centimes le kilo); les jeunes ou gorets ont été très peu demandés.

En somme, bonne foire.

Monsieur et Madame Margot, coiffeur à Bulle, tiennent à témoigner publiquement leur reconnaissance à M. Joseph Sottas, ouvrier boucher à Bulle, pour le généreux et courageux secours qu'il leur a prêté à l'occasion de l'agression à laquelle leur magasin a été en butte samedi dernier.

ÉTRANGER

— Malgré l'expiration des dix jours de l'armistice, les hostilités n'ont pas encore recommencé entre Serbes et Bulgares. Il paraît que l'Autriche, la Russie et l'Allemagne exercent de la pression sur les gouvernements des deux pays pour faire cesser la guerre.

AGRICULTURE.

Agenda agricole pour 1886. — Cet agenda est en tous points semblable à celui qui a paru pour 1885. Il est disposé pour comptes ; chaque date est accompagnée de 2 colonnes dans lesquelles on peut inscrire les recettes et les dépenses de la journée et suivre de quelques lignes pour les notes diverses. Un compte de caisse sert à récapituler les recettes et les dépenses par quinzaine pour toute l'année. A la suite de l'agenda proprement dit se trouvent les différents comptes indispensables à la comptabilité agricole, tels que : laiterie, cave, grenier, engrais, etc., etc., un aide mémoire très précieux où l'on peut puiser à tout instant pour avoir des renseignements sur les végétaux, les animaux, les engrais et enfin sur tout ce qui touche à l'agriculture.

Cet agenda de près de 300 pages, muni de deux poches à l'intérieur, d'un fermoir élastique et d'un porte-crayon, est destiné à être porté dans la poche ; c'est bien le véritable *vade mecum* du cultivateur qui trouve dans ce petit livre presque tout ce qu'il lui faut pour sa comptabilité, un portefeuille, cahier de notes, calendrier, etc. Il est en vente à la librairie Burkhardt, 2, place du Molard, à Genève, au prix de 2 francs.

Marne.

La marne est un composé de chaux, d'argile et de silice.

Plus une marne est riche en chaux, plus elle vaut. Car la chaux constitue un engrais : elle est l'un des quatre éléments dont sont formées les plantes et qui sont : l'azote, le phosphore, la potasse et la chaux.

Le marnage a pour but principal d'introduire la chaux dans le sol.

La *Gruyère* a déjà dit, dans son numéro du 14 novembre, que la marne constituait un excellent engrais pour tous les terrains qui ne sont pas déjà calcaires, mais surtout pour les terres acides, pour les prés gras et pour les champs en général. Elle

fait disparaître les joncs, les préles, les grandes marguerites des prés, la petite oseille (*la chaletta*), le plantan, la patience (*les lapès*), et surtout la mousse : elle débarrasse donc des plantes nuisibles.

Pour connaître si un pré ou un champ peut être marné ou chaulé avec avantage, on prend un petit échantillon de terre de ce pré ou de ce champ ; on le laisse bien sécher et on le réduit en poudre ; puis on place cette poudre dans un verre et on y verse du bon vinaigre (qu'on appelle *acide acétique*) ou encore mieux de l'acide chlorhydrique ou muriatique (esprit de sel). S'il ne se produit pas du tout ou peu de bouillonnement ou effervescence, c'est que le terrain n'est pas calcaire et a besoin d'être chaulé ou marné. Si, au contraire, il se produit un fort bouillonnement, que le mélange paraisse cuire et monter comme le lait qui va au feu, c'est que la terre est calcaire ; et là naturellement il est inutile de marnier ou de chauler.

Un marnage, fait dans de bonnes conditions, double en général la récolte la première année et les effets s'en font sentir plusieurs années de suite ; mais la marne, qui est un excitant, ne dispense pas du fumier : il faut, au contraire, en mettre une année ou au plus tard deux ans après l'opération.

On peut obtenir de la marne, dosant le 51 1/2 pour cent de chaux, à raison d'un franc la charge d'un cheval à prendre sur place, à la tourbière de Bouleyre, à 20 minutes de Bulle. S'adresser à *M. Jean Mourlevat*, négociant.

Annonces officielles.

DISCUSSIONS.

1. Succession répudiée de Charles Joseph, feu Joseph Clerc, de Grenilles. — Inscr. à Fribourg jusqu'au 4 janvier.
2. Gaspard feu Joseph Werro, de Barberêche, ancien aubergiste à Fribourg. — Inscr. à Fribourg jusqu'au 4 janvier.
3. Succession répudiée de Louis feu Jean Rossier de Lovens, y décédé. — Inscr. à Fribourg jusqu'au 11 janvier prochain.

Dimanche 13 décembre
dès 7 heures du soir,

la Musique de Bulle

jouera au
Café du Commerce.
Entrée libre.

Francisco MORET.

Mises de vins & liqueurs

Lundi 14 décembre courant, dès 10 heures avant-midi, les soussignés exposeront en vente, par voie de mises publiques, dans la maison de M^{me} veuve VUAGNAT à Bulle, une certaine quantité de vins et de liqueurs, tels que : **Vins d'Espagne, Pommard, Champagne, Cognac, Gentiane**, etc.

Les liquidateurs
de la succession du général Castella :
Pierre FAVRE, notaire.
1796] Louis FASEL, agent d'affaires.

Placements hypothécaires

au 4 1/2, 4 3/4 et au 5 %, suivant garanties. — S'adresser au
1216] Notaire Favre, Bulle.

EN VENTE
à l'Imprimerie de la Gruyère, à Bulle :

LE TYPE ACCOMPLI
DE LA
BÊTE BOVINE

par Ad. KRÄEMER,
professeur à l'école polytechnique de Zurich.
Fr. 2. — l'exemplaire.

Etrennes fribourgeoises pour 1886
à 1 fr. l'exemplaire.

Le Chauffage des Caves
à fromages
par R. SCHATZMANN, brochure de 12 pages, à 30 ct. l'exemplaire.

L'Histoire du Drapeau
de la Maison-de-Ville de Bulle
à 50 cent. l'exemplaire.

— Les élections anglaises sont maintenant à peu près terminées. Les libéraux ou wighs ont la victoire contre les Tories ou conservateurs. Jusqu'à présent 331 libéraux sont élus contre 250 conservateurs et 82 Irlandais qui n'appartiennent à aucun des deux partis et font, dans la Chambre, de la politique particulariste.

— En France le désarroi continue. Les intransigeants font des pieds et des mains pour entraver le gouvernement. Il y aura à Paris demain, dimanche, 13 décembre, des élections supplémentaires pour la nomination de six députés. Il n'y a pas moins de cinq listes républicaines en présence. Sont-ils incorrigibles ces doctrinaires !

— Le gouvernement des Etats-Unis vient de baisser considérablement les droits de douane. Les finances de ce pays sont d'année en année plus prospères.

— Tous les journaux annoncent la mort de l'homme le plus riche du monde, l'américain Vanderbilt. Sa fortune personnelle dépasse, en effet, de beaucoup celle de chacun des Rothschild. Elle est évaluée à quatre cent millions de dollars, ci deux milliards de francs, ce qui fait un peu plus de 271,000 francs à dépenser par jour.

Le père de ce Crésus, Cornélius Vanderbilt, était né dans la plus modeste condition ; il avait commencé par être revendeur de fruits et de légumes. S'étant amassé un petit pécule, il acheta deux légers bâtiments avec lesquels il fit du cabotage sur les côtes des Etats du Sud, puis il devint capitaine d'un steamer, constructeur de machines à vapeur et entrepreneur de constructions de chemins de fer.

Le défunt laisse six enfants, deux fils et quatre filles. Il vivait très modestement. On dit qu'il ne sut être grand qu'une fois dans sa vie. C'était pendant la guerre de sécession. Il fit présent au gouvernement fédéral d'un de ses plus beaux steamers dont la construction lui avait coûté huit cent mille dollars ou quatre millions.

Mise de bois.

Lundi 14 décembre prochain, la Commune du Pâquier vendra, par voie de mises publiques : **60 numéros de beau bois de marchandise et 10 numéros de foyard.** Le tout démarqué en la forêt communale de *Sauthau*. Exploitation on ne peut plus facile. — Terme pour paiement. Les mises commenceront à 10 heures du matin. Rendez-vous des miseurs : derrière la maison du Petit Pré de Chêne.

Le-Pâquier, 4 décembre 1885.
1774] Secrétariat communal.

Bois à vendre.

Jeudi 17 courant, dès 1 heure du jour, à la chambre à boire de l'*Hôtel de l'Union* à Bulle, il sera exposé en vente, par voie de mises publiques :

- I. Deux lots comprenant l'un 170 plantes, l'autre 105 plantes **bois de construction, de marchandise et de chauffage.**
- II. Un lot de 45 stères, soit 15 moules, **sapin** premier choix.
- III. 60 stères, soit 20 moules, **sapin** second choix, par lots de 4 moules.
- IV. **1600 fagots**, par tas de cent chacun.

La visite de ces bois aura lieu les samedi et lundi 12 et 14 courant. — Rendez-vous des miseurs au chalet du *Châlet-neuf*, au dessus de Part-Dieu, chaque jour dès 9 heures du matin.
1782] DUPRÉ, notaire.

Vente d'immeubles.

Vendredi 18 décembre courant, à l'auberge de la *Croix-Blanche* à Epagny, dès les 2 heures de l'après-midi, il sera exposé en vente, en mises publiques, les immeubles ayant appartenu à François feu Nicolas CASTELLA, situés à Epagny, désignés sous les art. 181 et 182 du cadastre de Gruyères et consistant en une maison avec pré de 4 ares (44 perches).

Bulle, le 1 décembre 1885.
Au nom des héritiers Castella :
1770] P. Favre, notaire.

VENTE D'IMMEUBLES

Le mardi 15 décembre prochain, à l'auberge du *Lion d'Or* à Avry-devant-Pont, il sera exposé en vente en mises publiques, les immeubles connus sous le nom de *La Ciernaz*, désignés sous les art. 456, 457, 458 et 459 du cadastre d'Avry-devant-Pont, 92 et 93 du cadastre de Villars-d'Avry, ayant appartenu à Alfred CHOLLET et aujourd'hui propriété de M. Ignace WULLERET, comprenant *habitation, grange, écurie* et pré de 2 hectares 70 ares (8 poses environ).

Les mises commenceront à 2 heures. Bulle, le 30 novembre 1885.

Au nom du propriétaire :
P. Favre, notaire.

A louer à Bulle

Un appartement de 5 pièces dans la Grand'Rue, à partir du Nouvel-An prochain ;

Une maison de deux petits appartements avec jardin, rue du Stand ;

Une écurie avec grange, et remise spacieuse, rue du Stand ;

Un pré de 4 poses d'excellent terrain sur la *Raisse* ;

Un grand jardin potager.
S'adresser à M. Léon GLASSON, négociant à BULLE. [1748

1000 FRANCS

à celui qui souffrira de nouveau de maux de dents après s'être servi de l'Eau dentifrice impériale de GOLDMANN. [1595

S. GOLDMANN & Co, Dresden.
Seule véritable, à Fl. 1»25 fr. à Bulle chez Charles Meyer, nég.

Ch. Broillet

Médecin-Chirurgien-Dentiste
A FRIBOURG

sera à BULLE, Hôtel des Alpes, tous les jours de foire et le troisième jeudi de chaque mois. [1695

Glasson & Co, à Bulle

Fers et Quincaillerie.

Tuyaux en fer étiré pour conduites d'eau. Hache-paille, dernier système. Buanderie économique. Pompes à purin.

Scies à eau et scies circulaires garanties. Peaux de caillots vieilles. Toiles à fromages. Thermomètres. Pâtes à polir tous les métaux. Jouis, pour diriger les cornes du jeune bétail. Dépôt de KREBS à Vevey pour retailage de limes. Représentants de la maison FINSLER à Zurich pour cire et paille de fer pour parquets. Houille de forge, première qualité. [1758

On a perdu

le jour de la foire de Bulle, un portefeuille contenant une certaine valeur et différents papiers.

La personne qui pourrait l'avoir trouvé est priée de le rapporter au bureau du journal contre récompense. [1795

ST-NICOLAS
— A L'ABEILLE. —

Jersey, Jupons, Tabliers, Robes et Manteaux d'enfants, Corssets, Ruches, Garnitures, Cols, Gravates pour Messieurs. Chemises en magasin et sur mesure. (H. 684. F. [1777
RUE DE LAUSANNE 112.

Le meilleur remède très efficace reconnu pour enlever promptement, d'une manière sûre, non douloureuse et sans danger

■ cors aux pieds ■

cals, durillons, verrues
est selon de nombreuses attestations

l'Acetine
du pharmacien Wankmiller à Weilheim.

Prix : la boîte 1»50. — Dépôts : pharmacies : à BULLE, Rieter et Sudan ; CHATEL-S-DENIS, Wetzstein ; ROMONT, Comte. (H 82202) [1754

Fribourgeois à Bulle.

édacteur !

la présente lettre plus u les attaques auxquelles vous prie de vouloir en le prochain numéro de refus, il se verrait obligé oyens de publication et à presse.

« *Polissonnerie* » le numéro dire au soussigné, à pro a eu lieu en Grand Con- sous régie de la commune te affaire, « la politique re que dans la question rticle se termine ainsi : Nous les attendons et les air. »

l'auteur s'est évertué de numéro suivant renouvelle termes : « Eh!... Roma- les faits destinés à prou- a politique à propos de la us loin : « des faits, des son tu es et *polisson tu*

es impertinences contenues ne soient pas ici repro- e lire suffit pour faire con- e l'auteur respecte les con- ce du député dans notre

e ne paraît pas non plus p ; il l'accorde à ses es paroles qu'on vient de sont, en réalité, celles qu'a é : « La politique joue un ère, car on serait même maladie du bétail. »

fait relaté ci-après n'a pas d'intérêt, en présence de du jour où le Conseil d'Etat mont pour arrêter les me- vement à la descente des Préfet de la Gruyère s'a- fermiers lui dit : « Votre ait signifier de retarder la peau, a été le premier à s, et pourtant, que voulez- est un des nôtres? »

rté à l'égard de tous? ontant une répugnance des signé se décide à publier ce ut être établie par témoins ; par des injonctions réité- es que téméraires.

nts qui émaillent les provo- pond ne l'empêcheront pas l sera investi des fonctions sa pensée aussi franchement différentes circonstances.

é Rédacteur, l'expression de sidération.
embre 1885.

J.-J. ROMANENS, député.

13 décembre à Bulle.

nds, déjà mercredi.
ron amenées sur le champ de plus de 400. Le chemin de fer

ousse de 40 à 50 francs par on atteindra, dans les foires rix.

aussi un peu en hausse (90 s jeunes ou gorets ont été oire.

ne Margot, coiffeur à Bulle, publiquement leur reconnais- ottas, ouvrier boucher à Bulle, courageux secours qu'il leur a l'agression à laquelle leur ma- medi dernier.

me Margot, coiffeur à Bulle, publiquement leur reconnais- ottas, ouvrier boucher à Bulle, courageux secours qu'il leur a l'agression à laquelle leur ma- medi dernier.

me Margot, coiffeur à Bulle, publiquement leur reconnais- ottas, ouvrier boucher à Bulle, courageux secours qu'il leur a l'agression à laquelle leur ma- medi dernier.

ion des dix jours de l'armistice, pas encore recommencé entre paraît que l'Autriche, la Rus- xercent de la pression sur les eux pays pour faire cesser la

A vendre

Les hoirs de M^{me} Madeleine Progin, née Fragnière, à Bulle, exposeront à vendre, par voie de mises publiques, l'immeuble ci-après :

COMMUNE DE RIAZ

Art. 761, Au Clos de Lieu, pré et champ de 2 hectares 66 ares 4 centiares (7 poses 156 perches).

Les mises auront lieu **jeudi 24 décembre** courant, dès 2 heures après-midi, au café de l'Hôtel-de-Ville à Bulle. Conditions favorables.

S'adresser à M. CHAPPALLEY, notaire, à Bulle. [1791]

Dimanche 13 décembre

CASSEE
à la PINTÉ GRUYÉRIENNE
Tour-de-Trême. [1784]
Invitation cordiale. LOUIS BLANC.

Dimanche 20 décembre

CASSEE [1788]
à l'auberge du TIR, à Bulle.
BONNE MUSIQUE et DANSE.

Hache - paille
de différentes constructions, de fr. 85 à 120.

Coupe-racines
depuis fr. 30 à 80.
Conditions de paiement avantageuses.
Chez **Schmid, Berlinger & Co.**
1787] Fribourg.

AU MAGASIN DE FER

RAUCH & C^{ie} à Fribourg
grand assortiment de :
Fourneaux et potagers en fonte, chaudières, buanderie, articles de ménage, etc., etc.
Tuyaux en fer étiré et en fonte pour conduites d'eau et pièces de raccords. [1786]
Hache-paille, système anglais.
Houilles et coke pour chauffage.
Marchandise de 1^{er} choix, prix modéré.

SCIEUR.

M. Auguste Muller, scieur à La Tour, avise l'honorable public qu'il va reprendre pour son propre compte, dès le 1^{er} janvier prochain, l'exploitation de la scierie des Granges qui avait appartenu à M. François Grand.

Par un travail soigné et prompt, il s'efforcera toujours de mériter la confiance qu'il sollicite.

Prière, en vue d'éviter de la confusion et des retards, de lui annoncer à l'avance les sciages dont on veut le charger. [1790]

Un bon scieur, muni de bons certificats, désirerait se placer dans une bonne scie, tout de suite. — S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [1789]

Chapeau. [1793]

La personne qui en a oublié un au magasin de MM. GLASSON et C^{ie}, peut le réclamer contre rembour des frais.

La personne qui a trouvé, entre Marsens et Bulle, une paire de **gants** fourrés (peau de renard), est invitée à les rapporter contre bonne récompense à la PHARMACIE RIETER à Bulle. [1792]

Choucroûte de Berne
et compôte aux raves
première qualité en saucisses de 20—100 kilos chez Monsieur **BALZIGER STREIS Berne.** (O. H. 623) [1776]

A VENDRE

faute de place, un **lavabo** et un **potager** fonte, 4 trous. [1759]
S'adresser au bureau du journal.

AVIS DE VENTE.

Mardi 22 décembre prochain, dès 10 heures avant-midi, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à Bulle, il sera exposé en vente, en mises publiques, tous les **objets d'art** ayant appartenu au **général Castella**, tels que : *armes, peintures, décorations, bijoux*, ainsi qu'une grande quantité d'autres effets.

Ces objets seront exposés dans la salle prémentionnée les **mardi 15 et lundi 21 décembre**, où les amateurs pourront les examiner.
Bulle, le 26 novembre 1885.

Au nom des intéressés :
Pierre FAVRE, notaire.
Louis FASEL, agent d'affaires.

1767]

GRANDE ÉCONOMIE

AVIS AUX AGRICULTEURS

— Lactina de la Plaine Suisse —

pour l'élevage et l'engrais du jeune bétail.

Produit perfectionné supérieur et n'ayant rien d'analogue avec les précédents produits.

Concessionnaires exclusifs pour la Suisse et l'étranger :

GONET frères à MORGES (Suisse).

Se vend en sacs plombés aux dépôts suivants : MM. **Emile Délosea, Morat; J. A. Philipponas, Fribourg; Charles Meyer, Bulle; Joseph Chevaillaz, Romont; Henri Germond, Payerne.** (H 2712 L) [1731]

La Filature de lin et tissage
à **SCHLEITHEIM** (Ct. de Schaffhouse)

se recommande aux agriculteurs pour filer, retordre, tisser et blanchir à façon **du chanvre, du lin et des étoupes.** — Exécution prompte et soignée et à des prix modérés. Marchandise bonne et belle.

Les frais de transport par chemin de fer *aller et retour* sont à la charge de la fabrique.

Pour des échantillons et renseignements s'adresser à nos DÉPÔTS : M. **Jean Etter**, nég. à **Moudon**; M^{me} **veuve Lemat** à **Lucens**; M. **B. Christen**, nég. à **Payerne**; M. **Pierre Oberson** à **Fribourg.** [1714]

Recommandées

AU PEUPLE SUISSE

par la Société suisse d'Utilité publique pour

leurs qualités hygiéniques,

leurs prix modérés,

leur préparation prompte et facile,

sont les

Farines pour **MAGGI** Pâtes alimentaires
Soupes aux Pois

Plus nutritives que la viande et aussi digestives.

(Farine pour soupe depuis 35 cts. le paquet de 1/2 kilo (1 livre.)

PLUS HAUTE DISTINCTION

à l'Exposition culinaire suisse à Zurich 1885

Diplôme de première Classe

Un point capital pour la préparation des

SOUPES MAGGI

est de les saler et de les faire bouillir, jusqu'à ce qu'elles deviennent un peu crémeuses, ce qui dure environ 15 minutes de forte ébullition. — La bonne ménagère saura facilement et avec avantage en varier le goût, en y ajoutant soit des restes de repas, ne pouvant être mieux utilisés, soit des carrelets de pain grillé, etc., etc.

DÉPÔTS :

Bulle : **François Bosson**, nég. | Romont : M^{me} **veuve Riche.**
Placide Remy, épicier. | **R. Widmer-Mettler.**
La Roche : **J. Scherly.** (M 1213 Z) [1588]

Le soussigné recommande sa nouvelle

Filature de chanvre, de lin et d'étoupes

des mieux organisée, à MM. les agriculteurs, pour broyer et filer à façon. Une expérience de longues années lui permet de garantir de l'excellent travail à des prix très-modérés. Il se charge aussi du lavage et du tissage des fils. Prière d'envoyer les matières à filer par les agents indiqués ci-bas ou directement à la **Station Lenzbourg**, canton d'Argovie. (H 5430 Z)

J. Ant. Willy.

Dépôts chez : **Ulysse Pittet**, tisserand à **Prévoulooup**; **Jos. Mettler** à **ROMONT**; **A. Walther**, commerce de paille tressée, à **Fribourg**; **Franz Kreidemacher** à **Bulle**; **F. X. Himmelsbach**, tisserand à **Corcelles** près **Payerne**; **Pierre Barbey**, tisserand à **GRANGES** près **Marnand.** [1723]

Au moulin de Bulle:

Blés et avoines comprimés. **Mais** concassés, gros et fin; **tourteaux sésame blanc**, du Levant, 1^{re} qualité. **Farines** de blés du pays et **sous.**

— Moutures diverses à façon. —
Prix réduits. [1761]

Hôtel du St-Michel

à BULLE.

Vins de bonne qualité. — Diners à des prix très-modérés. — **Restauration** avantageuse. — **Service soigné.**

On prendrait quelques **pensionnaires** à bon compte. [1675]

Atelier de Reliure

à BULLE

à côté de la Brasserie Reeb.

Reliures en tous genres; service prompt et prix modérés.

Se recommande
1730] **C. Oesch**, relieur.

Châtaignes

à vendre, à 3 francs le quarteron.

S'adresser au garçon d'écurie de la **Maison-de-Ville**, à **BULLE.** [1872]

FROMAGES MAIGRES

à vendre.

Bons fromages maigres à vendre *par pièce*, à 35 centimes le 1/2 kilo, se trouvent toujours à la fabrique de beurre 1503] **Glasson & Musy** à **Bulle.**

Changement de domicile.

Le soussigné avise son honorable clientèle qu'à partir du 1^{er} décembre, son atelier de

FERBLANTERIE

sera transféré rue de **Bouleyres**, ancienne maison **Berthoud**, place du marché au menu bétail.

1750] **Jules PASQUIER.**

A LOUER

A louer, pour y établir de nouveau un café, le local actuel du **cercle du Bien public**, à **Bulle**, avec **logement et dépendances.** Entrée au 1^{er} Janvier 1886.

S'adresser au propriétaire, **François MOURA**, nég. à **BULLE.** [1725]

Commerce de Porcs.

Il arrive souvent que celui qui veut acheter un porc gras, pour faire boucherie chez lui, ne trouve pas au marché de la semaine ce qui lui convient.

Or, le soussigné s'est mis en mesure de pouvoir fournir à l'avenir, à ceux qui s'adresseront à lui, des porcs gras du poids et de l'âge qui seront demandés.

On n'aura qu'à lui faire sa commande et, au jour voulu, il vous fera livrer le porc gras que vous aurez commandé.

Son prix de vente ne dépassera jamais le prix courant du marché.

1775] **Martin Morand** à **Bulle.**

Filature de lin Burgdorf

Filage à façon de lin, chanvre et d'étoupes. Ouvrage soigné, prompt livraison, prix modérés. — Tissage du fil sur demande spéciale.

DÉPÔT : M. **Eugène Wæber**, à **Bulle.** (M 2150 Y) [1656]

Engelures

disparaissent promptement avec le véritable **Liniment Golliez.** 12 ans de succès constant et splendides certificats. Le flacon 0.50, par poste 0.70. **Pharmacie du Haut**, à **Morat** et dans les pharmacies de Suisse et de l'étranger. (O Fr. 472) [1696]

Imprimerie de la **Gruyère.** Gérant: **Oh. Morel**